

LA LETTRE D'INFORMATION VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT



Saviez-vous la considération portée aux associations ?

Considérées peut être. Sidérées, sûrement.

Quel que soit leur domaine d'intervention, culturel, social, sportif, environnemental, éducation populaire, ..., on ne cesse publiquement de reconnaître leur rôle, leur importance, leur nécessité.

Mais, qu'en est-il dans les faits ?

Nombre d'associations travaillent en relation avec les instances, y siègent souvent, et y sont entendues. Mais, y sont-elles écoutées pour autant ?

Elles sont largement minoritaires dans ces instances, leurs interventions apparaissent peu dans les comptes rendus, sont assimilées comme des « anti-tout » systématiques et les compétences de leurs représentants sont sous-estimées, ...

Elles finissent par servir d'alibi à l'affichage d'une démocratie ouverte ou participative. En effet, nombre d'élus ou de responsables administratifs engoncés dans leurs pratiques, points de vue ou certitudes sont imperméables à leurs propos et compétences comme s'ils se sentaient menacés dans leur toute puissance agissant ainsi comme dans un monde ancien.

Vous trouverez dans cette lettre d'information # 12 deux types de réaction de Vosges Nature Environnement à ce phénomène que beaucoup de citoyennes et citoyens méconnaissent.

Lettre à Madame Régine Begel, Présidente de la CLE

Une invitation à une intervention de VNE non respectée

La Commission Locale de l'Eau (CLE), par sa présidente, madame Régine Begel, avait demandé à monsieur Jean-François Fleck, vice-président de VNE, de présenter, lors de la CLE réunie le 17 septembre 2025, l'expérience de Munich en matière de gestion de la distribution d'eau potable et de la protection de la qualité de celle-ci. Mais, ...

Courriel de Jean-François Fleck adressé aux membres de cette commission le 19 septembre 2025.

« Madame la Présidente,

Je reviens vers vous suite à la modification que vous avez apportée au déroulement de la réunion de la CLE, concernant la présentation du modèle de Munich en matière de protection de la ressource en eau potable.

Je vous rappelle que c'est à votre demande que j'ai accepté de faire cette intervention dans une approche critique constructive, puisque l'efficacité et la durabilité de ce modèle perdure depuis plus de 30 ans et constitue un exemple international incontestable.

Il m'était proposé d'intervenir, sur un créneau d'une dizaine de minutes, à la suite des présentations faites par la DDT et l'ARS, dans le cadre du point N° 5 de l'ordre du jour sur la qualité des eaux, ce que j'ai accepté.

Aussi, quelle ne fut pas ma surprise de constater en séance, que, sans m'en avoir informé, vous aviez déplacé mon intervention en questions diverses, donc à la fin d'une réunion dont vous saviez qu'il serait difficile de tenir l'ordre du jour dans son intégralité, ce qui s'est vérifié. Vous ne pouviez ignorer aussi qu'en fin de séance, un certain nombre de participants seraient déjà partis, et que l'attention et l'envie de débattre sont très émoussées....

Je considère que faire sortir mon intervention du point de l'ODJ auquel il était rattaché, constitue une forme de censure, d'irrespect et de mépris, eu égard le travail réalisé, qui m'a amené à refuser de présenter mon travail dans de telles conditions. Je pense que nous avons droit au même respect que celui que vous témoignez aux autres acteurs de la CLE...

Depuis le vote du SAGE, je participe aux nombreuses réunions de travail et suis à l'origine de propositions concrètes (approche aéroportée – cahier des charges pour l'étude envisagées..) qui confirment notre participation critique, mais constructive. La présentation que je devais faire était dans cet esprit, même si elle peut être perçue comme « dérangeante » vis-à-vis de certains acteurs et de politiques menées jusqu'alors ou envisagées.

Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelles ont été vos motivations pour procéder à cette décision et me mettre ainsi devant le fait accompli ?

Je vous saurai gré par ailleurs de bien vouloir reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine CLE, comme vous avez annoncé le faire pour le compte rendu d'activités, non abordé faute de temps. Cela pourra être envisagé dans le cadre d'une approche complémentaire de la qualité de l'eau avec notamment la question préoccupante de la contamination des ressources en eau par les PFAS et la nouvelle réglementation entrant en vigueur.

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses. »

Une annonce de grève à Madame la Préfète des Vosges

Grève d'une instance et non démission : le CODERST

CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Lettre de monsieur Bernard Schmitt, Président de Vosges Nature Environnement, à Madame Valérie Michel-Moreaux, Préfète des Vosges du 23 avril 2025.

« Madame la Préfète des Vosges,

Comme vous le savez, notre association, Vosges Nature Environnement, participe depuis de très nombreuses années au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Depuis de nombreux mois, nous assistons à une dégradation qualitative de cette instance : de moins en moins en moins de dossiers, par ailleurs de faible portée stratégique, sont soumis à notre avis. Ainsi, nous sommes amenés, presque tous les mois, à nous déplacer à nos frais, pour un ou deux dossiers, ce qui est chronophage et peu sobre quant aux consommations de carburant.

Nous tenons à vous faire remarquer aussi que les horaires de l'instance ne permettent pas à des personnes actives de participer, mais uniquement à des retraités ! Certains départements ont trouvé des adaptations à cette contrainte. Il est certain qu'il s'agit d'un confort pour celles et ceux qui y participent sur leur temps de travail. Mais permettre l'accès aux bénévoles associatifs par des horaires adaptés serait une belle preuve d'ouverture sur une réelle démocratie participative.

Enfin, les avis n'étant pas pro-forma ou contraignants, l'instance fonctionne comme une chambre sans écho. Notre grief le plus important va vers votre choix de présenter ou non certains dossiers, ce qui relève de votre seule appréciation.

Nous citerons le cas de la modification de l'arrêté préfectoral concernant l'entreprise Viskase de Thaon le 12 décembre dernier, alors qu'il s'agissait d'une autorisation de prélèvement supplémentaire de près



de 200 000m³ d'eau en nappe profonde.

Nous citerons aussi les modifications d'arrêté préfectoral prises en juillet 2023 concernant les prélèvements de Nestlé Waters dans les gîtes A et B.

Ces dossiers (entre autres) concernent la gestion des réserves en eau, question particulièrement sensible dans le contexte de changement climatique actuel.

Il nous semble inacceptable de court-circuiter le débat et de ne pas recueillir l'avis des associations de protection de l'environnement en shuntant cette instance départementale, dont les avis ne menacent guère l'autorité du préfet puisque le CODERST ne rend qu'un avis dont il peut ne pas tenir compte dans la rédaction de son arrêté.

Ce sont pour toutes ces raisons et dans ce contexte d'affaiblissement important du débat démocratique, que le conseil d'administration de Vosges Nature Environnement a décidé, comme de nombreuses associations dans d'autres départements, de procéder à une grève de la participation à cette instance tant que des avancées ne seront pas obtenues.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos remarques, et dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Madame la Préfète, l'expression de notre sincère considération. »

Cette lettre - recommandée avec accusé de réception -, au 10 octobre 2025, est toujours sans réaction.

Feuille morte en ces jours d'automne !

Alors, le saviez-vous ?

Pour vous, ces turpitudes étaient-elles des certitudes ?

Vosges Nature Environnement se permet de lancer un appel, de solliciter votre appui, votre relais.

En effet, **des élections se présentent à l'horizon** pour lesquelles vous agissez directement - municipales en 2026, présidentielle en 2027, législatives (en 2025, 2026, 2027, ?) - et indirectement - sénatoriales 2026 par le biais des personnes élues lors des municipales.

En ces occasions, **pourriez-vous demander aux personnes que vous souhaitez élire de montrer plus d'écoute et de considération pour les associations, d'accepter l'idée qu'elles ont de réelles compétences, de mettre en œuvre leurs propositions les plus efficaces, ...**

D'avance, merci au nom des associations

Nous contacter

Nous écrire

vne88@laposte.net

Nous rejoindre

Nous suivre

Actualité, événements,

dossiers en cours,...

<https://www.vne88.fr/>



